



COMMUNIQUE DE PRESSE

Présentation de la 13^{ème} édition du rapport annuel sur la supervision bancaire - Exercice 2016

Casablanca, le 20 Juillet 2017

Dans sa 13^{ème} édition, le rapport annuel sur la supervision bancaire relatif à l'exercice 2016 dresse le bilan des activités menées par Bank Al-Maghrib en matière de réglementation bancaire, de surveillance micro-prudentielle et de protection de la clientèle des établissements de crédit. Il porte également sur l'évolution de l'activité et de la rentabilité de ces établissements ainsi que des principaux risques qu'ils encourent.

En 2016, le paysage bancaire s'est caractérisé par une extension du réseau à près de 6.300 agences et 6.821 guichets automatiques. Le nombre de comptes bancaires a atteint 24 millions et le taux de bancarisation s'est établi à 69%.

Dans un contexte de faible croissance économique, le crédit bancaire a connu une légère reprise à 4%, tiré par les concours aux ménages qui ont progressé à 4,1% et par la reprise des financements bancaires aux entreprises non financières à 3,4% après une baisse observée l'an passé. Parallèlement, le volume des créances en souffrance a évolué à un rythme moindre que celui observé au cours des 3 dernières années, induisant un taux de risque de 7,6%, contre 7,4% en 2015.

Sur le plan prudentiel, l'assise financière des banques a poursuivi sa consolidation, dans le respect des exigences réglementaires transposant le régime des fonds propres de Bâle III. Le ratio de solvabilité moyen du secteur s'est ainsi amélioré à 14,2% pour un ratio de fonds propres de base de 11,5%.

Dans un environnement concurrentiel exacerbé, la marge d'intérêt des banques s'est réduite, impactant la rentabilité des banques. Cette situation a été partiellement atténuée par les revenus dégagés par les opérations de marché et les commissions sur prestations de services. Retraité d'une opération significative et non récurrente de désinvestissement, le résultat net cumulé des banques, sur base individuelle, s'est inscrit en retrait de 1,7% après une baisse de 6,5% l'année précédente. Pour sa part, le résultat net dégagé par les neufs groupes bancaires, sur base consolidée, a enregistré une hausse de 6% à la faveur des bonnes performances des activités opérées à l'étranger et des activités non bancaires.

Bank Al-Maghrib a maintenu une surveillance rapprochée de la qualité des portefeuilles de prêts des établissements de crédit et de leur provisionnement. Elle a, dans ce cadre, rehaussé les normes d'octroi de crédit en faveur des contreparties relevant de groupes d'entreprises et engagé une réforme des règles de classification des créances visant à renforcer la résilience des établissements bancaires au risque de crédit.

La Banque a également été attentive à la surveillance des activités menées par les banques en dehors du Maroc et renforcé la coordination avec ses homologues à l'étranger.

Dans le cadre de ses attributions en matière de protection de la clientèle, la Banque a intensifié ses contrôles de la conformité des établissements de crédit au cadre légal et réglementaire y afférent. Aussi, les banques ont étendu, sous l'impulsion de Bank Al-Maghrib, la gratuité à 6 services additionnels en sus des 16 services convenus en 2010.

Cette année a été marquée par la mobilisation de Bank Al-Maghrib pour préparer le lancement de l'activité bancaire participative. Le Comité des Etablissements de Crédit, réuni en novembre 2016, a donné un avis favorable pour l'octroi de l'agrément au profit de cinq banques et trois fenêtres participatives. En parallèle, quatre circulaires régissant cette activité ont été finalisées et ont reçu, pour les trois qui le nécessitent, l'avis conforme du Conseil Supérieur des Ouléma. Le cadre comptable des établissements de crédit a été adapté au regard des spécificités de cette nouvelle activité.

Bank Al-Maghrib a également contribué, aux côtés des autorités concernées, à la mise en place des autres composantes nécessaires au démarrage de l'activité, en particulier celles se rapportant à la fiscalité, l'émission de sukuks et à l'assurance takaful.

Le cadre réglementaire régissant les futurs établissements de paiement a également été finalisé et publié au Bulletin Officiel au terme du premier trimestre 2017. Il vise à renforcer l'offre des services de paiements électroniques et favoriser le développement de services innovants.

Par ailleurs, s'inscrivant dans l'orientation de notre pays pour la lutte contre le changement climatique, la Banque a œuvré, avec le Ministère des Finances et les autres régulateurs, à l'élaboration d'une feuille de route globale du système financier en faveur d'une finance verte à même de soutenir notre pays dans sa transition vers une économie bas carbone.